

Nom, prénom
Adresse

Date

à Destinataire
Adresse

Monsieur / Madame le député
Monsieur / Madame le sénateur

Par la présente, j'espère participer à la construction de notre société en vous présentant mes convictions sur ces deux institutions fondamentales que sont le mariage et la famille.

Les personnes homosexuelles ont droit au respect de toute la société, ainsi qu'à la protection et au soutien financier de l'État. Cela étant dit, je ne partage pas l'avis selon lequel deux personnes de même sexe doivent pouvoir contracter mariage.

Je suis pour l'égalité des droits et donc pour l'accès de tous au mariage. Mais le mariage se définit comme l'engagement réciproque d'un homme et d'une femme. Il existe des signes tangibles et des données de l'expérience qui nous montrent combien il est bon que cette institution soit protégée. D'une part, elle est un héritage de notre civilisation occidentale, héritage que nous partageons d'ailleurs avec d'autres civilisations. Ensuite les complémentarités biologique, affective, sociale et intellectuelle de l'homme et de la femme sont évidentes. Enfin, seule l'union d'un homme et d'une femme peuvent donner naissance à l'enfant.

Accorder le mariage aux personnes de même sexe, c'est réduire le mariage à un choix de vie qui nie précisément ce qui en fait son caractère propre : l'engagement envers l'autre, qui est vraiment autre, par lequel et avec lequel je peux donner la vie.

Les personnes homosexuelles sont libres de s'unir et de vivre ensemble, et encore une fois elles ont droit aux mêmes avantages fiscaux que tous les citoyens. Pour autant leur modèle ne peut être érigé comme une institution sociale au même titre que le mariage pour la raison qu'il ne donne pas à la société son sens, à savoir la relation durable avec celui qui est vraiment l'autre, ni ne l'ouvre sur l'avenir, que sont les enfants.

Pour ce qui est de l'adoption, je puis reconnaître combien les personnes homosexuelles sont capables d'aimer, d'éduquer et d'accompagner des enfants pour qu'ils grandissent et s'épanouissent. Mais un couple de personnes homosexuelles ne me semble pas apte à transmettre tout ce dont l'enfant a besoin. Pour se construire dans les meilleures conditions, le petit d'homme a besoin d'un père et d'une mère. Les conseils d'une maman ne sont pas ceux d'un papa. Un père ne joue pas avec son enfant comme le fait une maman.

J'ajouterais que la toute première fonction parentale au niveau social est d'offrir à l'enfant une filiation qui l'intègre pleinement dans la société. Il faut sauvegarder cette filiation pour sauvegarder le lien de l'enfant à la société et le préserver d'être déraciné.

En outre, il me semble que le droit des personnes à avoir un enfant doit être subordonné au droit des enfants à avoir un père et une mère. Le plus faible doit être protégé. A ce titre, l'État devrait sans doute sensibiliser davantage les citoyens à la responsabilité des parents envers les enfants lorsqu'ils s'engagent dans le mariage, mais aussi à l'adoption, qui permet à des enfants de vivre dans un foyer stable et équilibré.

Si je me permets d'attirer votre attention sur ces éléments, c'est pour que vous puissiez y être attentifs au moment où la loi sera votée. J'espère promouvoir par ces quelques lignes une société à la fois juste et respectueuse de chaque personne. Je pense que ce n'est que par une réflexion commune et prolongée que l'on peut prendre les bonnes décisions pour un sujet aussi grave, et sans doute serait-il opportun que cette question soit largement discutée dans la sphère publique.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués,

Signature